



Université de Bourgogne

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECHERCHE PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN COLLÈGE 1 : PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR des Lettres, Sciences Humaines et Sociales

SCRUTIN DU '4 FÉVRIER 2020

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du COLLÈGE 1 :
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR des Lettres, Sciences Humaines et Sociales

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	63
Votants	56

Taux de participation	
Votants / Inscrits	88,89%

Suffrages à déduire	3
---------------------	---

Total des suffrages exprimés	53
-------------------------------------	-----------

Quotient électoral	26,5
(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique	13	0	13	1	0
Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse	13	0	13	1	1
Agissons pour une autre université	27	1	0,5	0	1
Total	53	1	27	2	2

Conformément à l'article D. 719-21 du code de l'éducation, "En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus"



Université de Bourgogne

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECHERCHE PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN COLLÈGE 1 : PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR des Lettres, Sciences Humaines et Sociales

SCRUTIN DU '4 FÉVRIER 2020

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du COLLÈGE 1 :
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR des Lettres, Sciences Humaines et Sociales

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Listes	Elus
Agissons pour une autre université	Samir BAJRIC
Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse	Laurent GAUTIER

Fait à Dijon, le 7 février 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Les membres du Comité
Electoral Consultatif,